

1989

DÉPARTEMENT
de l'Essonne

VILLE DE MENNECY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE MEMBRES

Composant le Conseil : 33
En exercice : 33
Présents à la séance : 32

Séance du 30 MARS 1989

N°

OBJET :

L'an mil neuf cent quatre vingt NEUF, le TRENTE MARS
à VINGT ET UNE HEURES, les Membres composant le
Conseil Municipal de Mennecy se sont réunis au nombre
de TRENTE DEUX au lieu ordinaire de leurs séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Sénateur-Maire.
MMes - MMrs Xavier DUGOIN, André LEON, Claude GARRO, Bernard BOULEY,
Joël MONIER, Jocelyne CHABROU, Monique SAILLET, Pierre TELLIER,
Jean-Claude GILLES, Maire-Adjoint.
MMes - MMrs Michelle BLIN, Georges HARNOIS, Richard BACA, Julien HARAN,
Jacques REBUFFAT, Jean BIEMONT, Raymonde REMY, Philippe SALVON, Paul GUILLAUMET,
Ariane VAUCELLE, Maurice NIVOT, André MURON, Gilbert FRANCO, Daniel
LETERRIER, Rolande BOURDON, Elysaeth DOUSSAIN, Rémy GONFALONE, Georges
MENETRIER, Marie-France GIBAND, Jacques JUAN, Hubert DE MESMAY, Jean-Pierre
BARRERE, Conseillers Municipaux.

Étaient présents MM. les Conseillers Municipaux,
lesquels forment la majorité des Membres en exercice et
peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article
L. 121-11 du Code des Communes.

Absents excusés : MM.
Mme Michelle LE MOEN, Pouvoir à Pierre TELLIER.

Absents : MM.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel
nominal, il a été procédé, en conformité de l'article
L. 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un
Secrétaire pris dans le sein du Conseil pour la présente.

Monsieur André MURON, ayant obtenu la majorité
des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions
qu'il accepte.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Monsieur le Maire certifie avoir fait afficher le compte-rendu de la séance du 23 Mars 1989 à la porte de la Mairie.

CONVOCATION DE LA SEANCE DU 30 MARS 1989

Monsieur le Maire certifie avoir convoqué les Membres du Conseil Municipal, en envoyant à chacun d'eux une convocation avant la séance, le 23 Mars 1989.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des Membres du Conseil Municipal et informe l'Assemblée que le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Mars 1989, compte-tenu des délais trop courts entre les deux Conseils, sera transmis ultérieurement après soumission au Comité de Lecture.

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers l'Ordre du Jour, qui est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 1989

Monsieur Claude GARRO, Maire-Adjoint Chargé des Finances, Rapporteur, expose les grandes lignes du Budget 1989, tant en Section d'Investissement qu'en Section de Fonctionnement.

Après lecture des crédits proposés dans les chapitres - articles et sous-chapitres, Monsieur Jean-Jacques ROBERT invite tous les Conseillers qui le souhaitent, à formuler leurs observations.

CHAPITRE 900

Les propositions du budget faites au Conseil Municipal sortant le 25 Janvier 1989, étaient plus "optimistes" que celles que nous examinons ce soir, surtout en matière d'investissement.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Le souhait du Conseil est de présenter un budget de base, de manière à laisser à la nouvelle équipe, le choix de la politique à adopter en investissement et, ce, dans le cadre du Budget Supplémentaire qui sera étudié dans les Commissions Municipales.

Monsieur Hubert de MESMAY

Le crédit d'investissement pour le matériel Informatique est passé de 950 000 Francs à 450 000 Francs. Pourquoi ?

Monsieur Bernard BOULEY qui a élaboré

le projet de mise en place d'un matériel informatique mieux adapté aux besoins des Services Municipaux, indique que ce crédit permettra de répondre à une première demande, à savoir :

Compta, Personnel et sa gestion, paie, Elections et Etat-Civil.

Un rapport sera proposé rapidement au Conseil Municipal.

CHAPITRES 901 - 902 - 903 - 904 - 925-92 -

Madame Elysabeth DOUSSAIN

Je constate une importante diminution de crédits au 903, soit 70 % par rapport au 1er projet de budget. Par contre, les crédits au 904, affaires de la compétence du Docteur LEON, sont identiques... ..

Monsieur Hubert de MESMAY

il est parfois préférable d'emprunter que de pratiquer l'autofinancement de la Section de Fonctionnement sur la Section d'Investissement.

Il y a des arbitrages à faire entre le le taux de la fiscalité et le taux bancaire.

Notre intérêt est peut-être d'emprunter plutôt que d'imposer le contribuable.

C'est une question de fonds importante.

... / ...

Monsieur Rémy GONFALONE

En ce qui concerne le chapitre 903
et le crédit de 714 000 Francs inscrit en recettes, de quoi s'agit-il ?

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Ce sont des participations des lotisseurs
ou aménageurs affectés à la Salle Polyvalente.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE 931 - PERSONNEL -

Monsieur Hubert de MESMAY

Je m'étonne que pour 100 Francs,
1, 65 Franc soit affecté seulement à la Sécurité.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Un programme d'actions en matière de
Sécurité est actuellement en cours, notamment l'embauche de personnes
pour assurer la sécurité des enfants dans les écoles de la Ville.

CHAPITRE 934

Monsieur Rémy GONFALONE

Souhaite que lui soit précisée la nature
des dépenses d'impressions.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Il s'agit de l'impression de tous les
tickets des régies municipales (cantine, musique, centre aéré, etc ...)

CHAPITRE 940

Monsieur Hubert de MESMAY

Quelle est la part des dépenses relatives
à l'anniversaire du Bicentenaire de la Révolution ?

Je tiens à vous préciser, Monsieur le
Maire, que le Front National ne s'associera pas à cette manifestation.
C'est une tragique imposture depuis 200 ans.

Monsieur

l'histoire est passée, d'où l'importance de l'événement commémorant
1789.

Monsieur Rémy GONFALONE

Il est important de montrer qu'à MENNECY,

CHAPITRE 943

Monsieur Georges MENETRIER

Combien d'écoles pratiquent les études
surveillées ?

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Trois à leur demande : La Verville,
Les Myrtilles, la Jeannotte.

CHAPITRE 944

Monsieur Rémy GONFALONE

Pourquoi est-ce que les crédits affectés aux classes de neige sont-ils en diminution ?

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Tout simplement parce qu'il y a deux classes en moins en 1989.

La Muncipalité ne peut obliger les enseignants à partir en classes transplantées si ils ne le désirent pas.

Monsieur Rémy GONFALONE

Je m'étonne de ne pas trouver à ce chapitre, une ligne spécifique "Bourses et Prix".

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

La Commission Scolaire pourra faire des propositions. Mais le budget de la Caisse des Ecoles est plus approprié à ce type de dépenses.

CHAPITRE 945

Madame Elysaabeth DOUSSAIN

Et la Musique à l'Ecole ?

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Il existe un Jardin Musical en Maternelle. La Musique à l'Ecole, au niveau des Primaires assure un lien avec l'Ecole Municipale de Musique.

Madame Marie-France GIBAND

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous préciser le nombre de Professeurs de Langues à Paul Cézanne ?

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Quatre.

Monsieur Hubert de MESMAY

L'Ecole de Musique, à voir ces chiffres, est un luxe à MENNECY.

Le déficit constaté est important.

Je relance un vieux débat : Qui paie ?

Le Contribuable ? L'usager ?

Je pense que ce budget est critiquable

et il faudra réfléchir pour le réduire.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Difficile de freiner les activités de l'Ecole de Musique qui jouit d'une grande notoriété dans notre département et qui a vu, ces dernières années, sa fréquentation augmentée.

On ne peut que s'en féliciter.

CHAPITRE 977

La Commission des Finances, réunie le MERCREDI 29 MARS 1989, a proposé une augmentation de la fiscalité locale de 3 %, ce qui - en clair - dégage un fonds de 600 000 Francs qui seront inscrits au CHAPITRE 970 et que le Conseil Municipal pourra, en cas de besoin, affecter à tel ou tel secteur, par délibération.

EXAMEN DU BUDGET D'ASSAINISSEMENT

Pas d'observations particulières.
Le prix du m³ d'eau pour 1989 est fixé
à 1,55 Francs.
Notification sera faite à la Société des
Eaux.

Monsieur le Maire invite ses Collègues
à formuler des observations et indique que le vote se fera à l'appel
nominal et en deux temps :
un vote sur le budget,
un vote sur l'augmentation de trois points de la fiscalité.

Monsieur Georges MENETRIER

Monsieur le Maire, le budget présenté
est un document comptable et réglementaire, sans expression politique.

Monsieur Jacques JUAN

Je vote contre ce budget et je m'abstiens
pour les trois points en plus de fiscalité et, ce, du fait des actions
à mener sur la Sécurité.

Monsieur Hubert de MESMAY

L'intervention du RENOUVEAU de MENNECY
traduit nos préoccupations, à savoir, quelle politique fiscale sera menée
dans les années à venir.

Plutôt qu'augmenter (je souligne la cause
juste des actions en matière de Sécurité) ne faudrait-il pas alléger
le train de vie de la Commune.

Votre bilan, Monsieur le Maire, est
globalement satisfaisant. Mais, je reste très réticent sur une
augmentation des impôts ; notamment au niveau de la Taxe Professionnelle,
qui pénalise l'entreprise ; de plus, la Taxe Professionnelle - impôt
imbécile - pénalise l'emploi, l'investissement et elle est trop élevée
dans la Commune.

Je reste résolument contre un fiscalisme
trop bureaucratique.

La Mairie doit se gérer comme une
entreprise privée et je rejette toutes les dépenses superflues.

Madame Elysaabeth DOUSSAIN

Je vote contre votre budget, Monsieur
le Maire.

Je dois préciser que nous avons eu trop
peu de temps pour l'étudier.

Sur les 3 % de fiscalité supplémentaires,
je m'abstiendrai.

... / ...

Monsieur Xavier DUGOIN

Je m'exprime au nom de la Liste d'UNION POUR MENNECY, au terme de la lecture de ce budget, rapporté avec brio par notre Collègue Claude GARRO, Maire-Adjoint Chargé des Finances, que je remercie et félicite, ainsi que l'ensemble des Services Communaux, qui ont participé à son élaboration. Je le voterai donc avec confiance.

Monsieur le Maire, je pose le problème de la méthode et de la forme de nos débats et de nos engagements dans les Dépenses et Recettes, à savoir 6,5 millions en Investissement et 45 millions en Fonctionnement.

Les votes que nous allons exprimer sont importants, c'est la vie de la Commune au quotidien (Ecoles, Culture, Sports, Voirie).

Malgré la précipitation dans la préparation de ce budget, le travail des Commissions a été fondamental, la majorité été assidue à ces Commissions.

Il faut continuer, Monsieur le Maire, notre démarche collégialement, majorité et minorité dans le cadre d'une participation démocratique.

La Minorité doit être une force de propositions, elle peut assurer l'alternance et je crois que MENNECY est exemplaire en matière de démocratie locale, puisque l'opposition est présente dans toutes les Commissions et représentée au Bureau Municipal et je souhaite que pendant ces six ans, dure cet esprit de collégialité au sein du Conseil.

Cela suppose pour chacun, une part de responsabilités.

Je vais l'expliquer sans passion.

On ne peut faire de déclarations, parler de solidarité, de travail constructif et avoir des écrits différents

Pour preuve, le document remis au C.E.S. ce jour et qui met en cause l'un de nos Collègues par des Membres du Conseil Municipal.

J'adresse à Maître GILLES un témoignage de confiance de la part de la majorité. Il y a des inexactitudes dans ce document : Monsieur le Maire aurait invité Monsieur Hubert de MESMAY à être candidat... Donc prudence sur les dires et écrits lorsque l'on représente les électeurs.

Ce budget est le premier de notre mandat, il reflète nos choix, nos ambitions. Trois priorités : le cadre de vie, la sécurité, la jeunesse. D'où cette proposition de trois points supplémentaires sur la fiscalité, qui nous permettra de renforcer nos moyens (Matériel - Personnel - Travaux) en matière de Sécurité, tous en conservant une fiscalité modérée.

Monsieur Hubert de MESMAY

Je m'abstiendrai sur le vote du Budget, notamment sur le CHAPITRE 945.

Les propos relatés par Monsieur Xavier DUGOIN, relatifs au tract distribué au C.E.S., sont déraisonnables et puérils.

Nous sommes prêts à aller à l'encontre des enseignants, prêts au dialogue, prêts à montrer qui nous sommes.

... / ...

Notre critique peut être constructive, dans un souci de bien-être pour MENNECY que nous aimons profondément.

Madame Elysaabeth DOUSSAIN

Je n'ai pas de leçons à recevoir.

Nos rapports, Monsieur le Maire, pendant la campagne, ont toujours été cordiaux. Le vote au dernier Conseil Municipal, empêche Mme GIBAND de siéger au Conseil D'Administration du C.E.S. et, je le dis, c'est un vote politique.

Les attaques à l'encontre de Maître GILLES sont la réponse au vote du Conseil Municipal du 23 Mars 1989 et Monsieur Hubert de MESMAY n'était pas candidat.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Je regrette ce document, qui met en cause l'un de vos Collègues, il faut se respecter les uns les autres.

Je vous ai donné les moyens de vous faire représenter dans toutes les Commissions ou Associations Municipales et je souhaite la participation de tous.

Maître GILLES

Si de tels agissements se renouvelaient dans l'avenir, contre un Collègue ou moi-même, je demanderais au Bureau Municipal des sanctions.

Monsieur Jean-Jacques ROBERT

Remercie l'ensemble des Services qui ont participé à l'élaboration de ce document et soumet au vote, d'une part le Budget tel qu'il est présenté et, d'autre part, l'augmentation de trois points de la fiscalité.

Appel nominal des Membres du Conseil

Municipal.

RESULTATS 1er VOTE

APPROBATION DU BUDGET

26 POUR
5 CONTRE
2 ABSTENTIONS

RESULTATS 2ème VOTE

AUGMENTATION DE TROIS POINTS DE FISCALITE LOCALE

26 POUR
5 ABSTENTIONS
2 CONTRE

... / ...

BUDGET PRIMITIF 1989

LE CONSEIL,

APRES EXAMEN du document budgétaire présenté par Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Sénateur-Maire,

VU l'avis favorable de la Commission des Finances,

APRES lecture des chapitres et articles et avoir entendu les explications données par Monsieur Claude GARRO, Maire-Adjoint Chargé des Finances,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte le Budget Primitif de l'exercice 1989 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

- 1. - BUDGET COMMUNAL -

SECTION INVESTISSEMENT	6 517 910 Francs
SECTION FONCTIONNEMENT	44 807 221 Francs

- 2. - BUDGET ASSAINISSEMENT

SECTION INVESTISSEMENT	658 964 Francs
SECTION FONCTIONNEMENT	1 262 370 Francs

- 3. - BUDGET CAISSE DES ECOLES

	22 238,08 Francs
--	------------------

ADOpte A L'UNANIMITE
26 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE
2 ABSTENTIONS

 

Jean-Jacques ROBERT
Sénateur-Maire.

ANNEXE A LA DELIBERATION DU BUDGET PRIMITIF 1989

1 - FISCALITE LOCALE : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

TH : 10,29
FB : 9,08
FNB : 68,26
TP : 15,27

2 - ORDURES MENAGERES (Produit)

CHAPITRE 968.7050 1 725 465 Francs

3 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Tarif Unitaire de l'eau : 1,55 F le m³.

ADOpte A L'UNANIMITE
26 VOIX POUR
5 ABSTENTIONS
2 VOIX CONTRE



J. Robert

Jean-Jacques ROBERT
Sénateur-Maire.

CREATIONS DE POSTES

LE CONSEIL

VU la nécessité de procéder à la création de postes, afin de promouvoir des Agents Communaux remplissant les conditions statutaires pour bénéficier de promotions, ou ayant subi avec succès les épreuves des concours organisés par le CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE LA CREATION :

- . d'UN POSTE D'AGENT ADMINISTRATIF QUALIFIE
à compter du 1er Janvier 1989
- . d'UN POSTE DE COMMIS
à compter du 1er Janvier 1989
- . d'UN POSTE DE COMMIS
à compter du 1er Mars 1989
- . d'UN POSTE D'AGENT TECHNIQUE QUALIFIE,
à compter du 1er Janvier 1989

DIT que la dépense sera inscrite au BUDGET PRIMITIF 1989, ARTICLES 610 et 618.

ADOpte A L'UNANIMITE.

André LEON
Maire-Adjoint Délégué.

ACQUISITION DE L'ANCIEN BUREAU DE POSTES

Rue de la Sablière

LE CONSEIL,

VU la proposition du Service des Domaines, fixant le prix d'acquisition de l'ancien bureau de postes, sis rue de la Sablière à MENNECY, à QUATRE CENT VINGT MILLE FRANCS (420 000 Francs) H.T.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE l'acquisition de l'ancien Bureau de Postes, sis rue de la Sablière à MENNECY, au prix fixé par le Service des Domaines, soit QUATRE CENT VINGT MILLE FRANCS (420 000 Francs) H.T. - CINQ CENT HUIT MILLE FRANCS (508 000 Francs) T.T.C.

DIT que cette dépense sera inscrite au BUDGET PRIMITIF 1989 - CHAPITRE 900 - Article 2125.

ADOpte A L'UNANIMITE.

André LEON
Maire Adjoint Délégué.

COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPALDELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRELE CONSEIL,

VU les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes, autorisant Monsieur le Maire - par délégation du Conseil Municipal - à exercer ses compétences,

APRES L'AVIS FAVORABLE de la Commission des FINANCES,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE Délégation à Monsieur Jean-Jacques ROBERT, Sénateur-Maire pour exercer ses compétences, ainsi que le stipulent les articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes.

ADOPTE A L'UNANIMITE



Jean-Jacques ROBERT
Sénateur-Maire.

